

A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Préparation et examen pour les opérateurs



PUBLIC CONCERNE

Personne exécutant des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens :

- * Conducteur d'engins dans les travaux publics,
- * Conducteur de nacelles élévatrices, grue,
- * Suiveur, canalisateur,
- * Ouvrier en travaux publics.



ORGANISATION

FORMATION INITIALE : Généralités :
Se préparer à l'examen de l'A.I.P.R

Durée du stage : 1 jour (7 heures)

Participants : de 1 à 10 personnes maximum.

Méthodes pédagogiques : Exposé didactique, exploitation individuelle.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, moyens informatiques.

Intervenant : Formateur expérimenté et spécialiste en A.I.P.R.

Validation des acquis : Une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé activement à l'ensemble de la formation et, si réussite à l'examen, délivrance d'une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion)

Date du stage : selon vos disponibilités



CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 13 Juillet 2000 « réseaux de distribution de gaz »

Norme N.F S70-003 « Travaux à proximité des réseaux »

NF C 18 510 « Réseaux électriques »

NF EN 12889 « Assainissement »

NF P 98-331 et NF P 98-332 « Chaussées et dépendances »

Arrêté du 22 Décembre 2015 « Contrôle des compétences »

Code de l'environnement « sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »

Réglementation DT – DICT de juillet 2012

Un **support de formation** est remis à chaque stagiaire.



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- ✓ Mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation DT – DICT et le guide technique.
- ✓ S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- ✓ S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- ✓ Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.



PROGRAMME

CONTENU DE LA FORMATION

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

FORMATION THEORIQUE :

- Marquage, piquetage au sol,
- Cartographie,
- Procédures D.T – D.I.C.T,
- Compétences des personnels.

GUIDE TECHNIQUE

- Présentation,
- Mode d'emploi,
- Lecture des indices et affleurants,
- Les travaux sans tranchée.

LES ARRETS DE CHANTIER

- Cas d'arrêt de chantier,
- Responsabilités,
- Formulaires de constat contradictoire.

DOMMAGES

- Responsabilités,
- Formulaire de constat de dommage,
- Opérations sur chantier,
- Cas particuliers des travaux urgents.

FORMATION PRATIQUE

- Entraînement au Q.C.M.

